

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 mai 2023

La convocation a été adressée individuellement le 24 mai 2023 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 31 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mai, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Début de séance à 18h35

Présents : Gilles SALAÛN, Régis FLOC'H, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Jean-Yves HÉLIÈS, Fabienne BERTHOU, Fabien BRÉLIVET et Catherine LE REST.  
Claire BOYER, secrétaire de mairie

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Dominique TOTESTEN

Liste des délibérations

- 20230531-01. Election d'un second adjoint
  - 20230531-02. Tableau des conseillers municipaux
  - 20230531-03. Commissions municipales
  - 20230531-04. Délégations
  - 20230531-05. Subventions 2023
  - 20230531-06. Autorisation de consultation des entreprises pour la construction de la salle polyvalente Kerilis
  - 20230531-07. Convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre
  - 20230531-08. Autorisation de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de KERILIS
  - 20230531-09. Autorisation signature acquisition terrain de Kernevez et du Mont Banine
  - 20230531-010. Participation au forfait piscine des écoliers de Saint-Coulitz
  - 20230531-011. Autorisation de demande de subvention au titre du volet 2 du conseil départemental
  - 20230531-012. Consultation CDG 29 : contrat groupe de titres restaurant
- Affaires diverses

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL ELUS LE 14 MAI 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire qui déclare les membres ci-après installés dans leurs fonctions au vu des résultats constatés au procès-verbal à l'élection municipale partielle complémentaire qui s'est déroulée le dimanche 14 mai 2023

Madame Fabienne BERTHOU .....	117 voix
Monsieur Fabien BRÉLIVET .....	115 voix
Madame Catherine LE REST .....	114 voix

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Dominique TOSTEN a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2023

Les élus n'ont pas de remarque.

ELECTION D'UN SECOND ADJOINT

Fabien BRÉLIVET et Catherine LE REST sont désignés assesseurs

- Il est procédé au premier tour de scrutin

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	9
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (article L. 66 du code électoral) .....	0
Nombre de suffrages blancs .....	0
Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls et blancs) .....	9
Majorité absolue .....	5

Nom et prénom des candidats	nombre de suffrages obtenus
Isabelle HUAULT .....	9 (neuf)

- Proclamation de l'élection du second adjoint  
Madame Isabelle HUAULT a été proclamée second adjoint et a été immédiatement installée.

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
------------------------------------

Selon l'article L. 2121-1 du CGCT et l'article L. 273-11 du code électoral le tableau des conseillers municipaux et des délégués communautaires est le suivant :

Maire .....	Gilles SALAÛN
Premier Adjoint.....	Régis FLOC'H
Second Adjoint.....	Isabelle HUAULT
Conseillers municipaux .....	Dominique TOSTEN Anne-Françoise GOULARD Jean-Yves HÉLIÈS Fabienne BERTHOU Fabien BRÉLIVET Catherine LE REST

COMMISSIONS MUNICIPALES
-------------------------

Le Conseil Municipal doit statuer sur les commissions municipales :

Commission Finances et Gestion du Personnel

- Gilles SALAÛN, Régis FLOC'H, Jean-Yves HÉLIÈS et Fabienne BERTHOU

Commission Cadre de vie, Urbanisme, Travaux et Agriculture

- Gilles SALAÛN, Régis FLOC'H, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN et Fabien BRÉLIVET

Commission Vie sociale et Animations

- Gilles SALAÛN, Isabelle HUAULT, Anne-Françoise GOULARD et Catherine LE REST

Commission d'Appel d'offres (CAO)

Le Conseil Municipal détermine si le vote doit avoir lieu à bulletin secret

Président	Gilles SALAÛN	Suppléant	Fabien BRÉLIVET
Titulaire	Régis FLOC'H	Suppléant	Isabelle HUAULT
Titulaire	Jean-Yves HÉLIÈS	Suppléant	Anne-Françoise GOULARD
Titulaire	Dominique TOSTEN	Suppléant	Fabienne BERTHOU

Commission Communal d'Action Social – CCAS

Les membres du conseil municipal :

- Gilles SALAÛN, Isabelle HUAULT, Anne Françoise GOULARD, Jean-Yves HÉLIÈS et Catherine LE REST.

Et :

- Annie COLIN, Béatrice GENTRIC, Jean-Michel HUAULT et Annie YANNOU

Ils traiteront des sujets inhérents au CCAS avant présentation en conseil municipal lorsque ce sera nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de commission supra.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES INSTANCES
---

CNAS :

- Délégué élu : Fabienne BERTHOU

RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Dominique TOSTEN

BRUDED

- Gilles SALAÛN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de délégation supra.

Le Conseil Municipal doit voter les subventions suivantes sur proposition de la commission réunie le 26 mai 2023. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les subventions ci-dessus :

Associations	Ville	Budget 2023
CŒUR DE BREIZH	Saint-Coulitz	40 €
Comité Sant Kouled Animation	Saint-Coulitz	300 €
Société de chasse	Saint-Coulitz	200 €
AFM téléthon	Quimper	35 €
AFSEP	Blagnac	40 €
APF	Quimper-Brest	35 €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	Lorient	20 €
Association des donneurs de voix Bibliothèque du Finistère	Quimper	30 €
Chorale de l'Aulne	Châteaulin	20 €
RES'AGRI	Châteaulin	30 €
Comité départemental du Finistère du prix de la Résistance et de la Déportation	Rédéné	20 €
Enfance et partage	Quimper	20 €
Entraide cancer en Finistère	Quimper	80 €
France Alzheimer 29	Finistère	30 €
Handisport Cornouaille Quimper	La-Forêt-Fouesnant	35 €
JPV 29 Vivre après le décès d'un enfant	Brest	30 €
Pompiers GSCF	Villeneuve-d'Ascq	50 €
Prévention routière	Quimper	20 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin	Châteaulin	40 €
Solidarité Paysans du Finistère	Briec	30 €
Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales	Quimper	125 €
Secours Populaires Français	Brest	125 €
Secours Catholique	Quimper	125 €
Les restaurants du Cœur	Quimper	125 €
Banque Alimentaire du Finistère	Châteaulin	57 €
Total		1 662 €

Mesdames Isabelle HUAULT, Anne-Françoise GOULARD et Catherine LE REST quittent la salle pour le vote de la subvention du comité d'animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dans la salle, le conseil municipal approuve la subvention de 300 € pour le comité d'animation Sant Kouled.

Mesdames Isabelle HUAULT, Anne-Françoise GOULARD et Catherine LE REST reprennent leur place pour la suite du vote des subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve toutes les autres propositions de subvention du tableau supra.

.../...

#### AUTORISATION DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE KERILIS

Monsieur le Maire présente le projet de construction de la salle communale de Kerilis et propose de procéder à la consultation des entreprises afin de réaliser le projet.

Aussi, vu le code des marchés publics, le conseil municipal doit l'y autoriser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises pour la construction de la salle polyvalente de Kerilis.

#### CONVENTION D'ASSISTANCE A LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Finistère Ingénierie Assistance (FIA) d'une convention d'assistance à la consultation à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de Kerilis annexé à la présente.

Le coût de la prestation est de 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec FIA pour un montant de 800 € HT pour l'aménagement du quartier de Kerilis.

#### AUTORISATION DE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE KERILIS

Monsieur le Maire rappelle le projet de création du quartier de Kerilis avec des logements pour personnes à mobilité réduite (PMR) et d'un lotissement et propose de procéder à la consultation de la maîtrise d'œuvre afin de réaliser le projet.

Aussi, vu le code des marchés publics, le conseil municipal doit l'y autoriser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la création du quartier de Kerilis.

#### AUTORISATION SIGNATURE ACQUISITION TERRAIN DE KERNEVEZ ET DU MONT BANINE

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à procéder à l'acquisition de terrains :

- Au Mont Banine, la proposition de Monsieur le Maire (dûment habilité par délibération en date du 15 février 2023) à l'appel d'offre pour l'acquisition de la propriété sise à Banine cadastrée A211 et A212 d'une contenance totale de 665 m<sup>2</sup> comprenant une maison en état dégradé de 70 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux a été retenue au prix de 665 €.
- A Kernevez, le service foncier des domaines a en charge la liquidation d'une succession qui n'a pas fait l'objet d'un appel d'offre, Monsieur le Maire a fait une proposition pour la parcelle B811 de 16 m<sup>2</sup> contenant le poste de transformateur d'électricité au prix de 100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document se rapportant à l'acquisition des parcelles susnommées.

#### SUBVENTION PISCINE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 ECOLE PUBLIQUE CHATEAULIN

Monsieur Le Maire rappelle que la nouvelle piscine de Châteaulin est communautaire. Auparavant, la ville de Châteaulin prenait en charge la totalité des frais des écoles pour les séances dans la piscine communale pour l'ensemble des écoles de Châteaulin concernant le cycle d'apprentissage en natation. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la ville de Châteaulin participe financièrement à hauteur de 7,90 € par enfant et par séance pour les enfants scolarisés dans les écoles privées de Châteaulin et dont les parents demeurent à Châteaulin pour les élèves de grande section à cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année (GS à CE2).

Madame le Maire de Châteaulin a établi la liste des élèves de Saint-Coulitz scolarisés dans les écoles publiques de Châteaulin ayant assistés aux séances de natation par élèves. Aussi le montant dû par la commune de Saint-Coulitz à la commune de de Châteaulin est de 809.75 €.

La somme sera versée à la commune de Châteaulin après qu'elle aura établi un titre de recette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir le mandat pour la somme de 809.75 €.

#### AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 2 – PACTE FINISTERE 2030 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu la subvention octroyée au titre du volet 2 Pacte Finistère 2030 du Conseil Départemental

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de consolidation d'une ancienne grange et la construction d'une salle, sise lieu-dit Kerilis, en salle polyvalente avec création d'une extension ou d'un bâtiment, ayant pour finalité d'accueillir environ 80 personnes, et dont le coût prévisionnel s'élève à 902 000 € HT, susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du volet 2 Pacte Finistère 2030 du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter la subvention au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR LE CONTRAT GROUPE DE TITRES RESTAURANT

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-4 et L. 732-2 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71 ;

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, notamment l'article 19 ;

Le Maire (Président) expose :

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité/l'établissement. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1er janvier 2024.

Considérant que la collectivité/l'établissement ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la collectivité/l'établissement de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- Dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

AFFAIRES DIVERSES

Tirage au sort d'un juré : Monsieur Ghislain TREGUIER de Kertanguy portant le numéro 321.

Formation élu le 1<sup>er</sup> ou 8 juillet

Fin de séance à 19h10.

Le Maire,  
Gilles SALAÜN

Le secrétaire de séance,  
Dominique TOSTEN